

PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT

COMPTE RENDU INTÉGRAL
INTEGRAAL VERSLAG

SÉANCE PLÉNIÈRE DU MARDI 19 JUILLET 2016

PLENAIRE VERGADERING VAN DINSDAG 19 JULI 2016

COMPTE RENDU PROVISOIRE

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

VOORLOPIG VERSLAG

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

PRÉSIDENCE : M. CHARLES PICQUÉ, PRÉSIDENT.

[101]

- *La séance est ouverte à 9h41.*

M. le président.- Je déclare ouverte la séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale du mardi 19 juillet 2016.

EXCUSÉS

M. le président.- Ont prié d'excuser leur absence :

- Mme Corinne De Permentier ;

- Mme Joëlle Milquet ;

- M. Gaëtan Van Goidsenhoven ;

- M. Ridouane Chahid ;

- Mme Françoise Bertieaux ;

- M. Alain Destexhe, en mission dans le cadre de l'Union Interparlementaire pour le Sénat ;

- M. Amet Gjanaj, en mission à l'étranger ;

- Mme Joëlle Maison.

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

PROPOSITIONS DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT (N° A-391/1 ET 2 - 2015/2016).

Discussion générale

M. le président.- La discussion générale est ouverte.

[111]

De heer Coppens, rapporteur, heeft het woord.

De heer René Coppens, rapporteur.- Ik zal de krachtlijnen uiteenzetten van de wijzigingen die worden voorgesteld in de hoofdstukken 1 tot en met 7 van het voorstel tot wijziging van het reglement, dus van artikel 10 tot en met artikel 59 van het reglement. Mevrouw EI Yousfi zal op haar beurt stilstaan bij de wijzigingen vanaf hoofdstuk 8, dus vanaf artikel 84.

Een eerste voorstel betreft de wijziging van artikel 10 van het reglement. Er wordt voorgesteld om de aanwezigheid van erkende politieke fracties, politieke fracties en onafhankelijke parlementsleden expliciet te vermelden in het opschrift van hoofdstuk 5 van het reglement en dat te verduidelijken in artikel 10. De hoedanigheid van erkende politieke fractie wordt vastgesteld op het moment van de vernieuwing van het parlement en geldt voor de volledige duur van het zittingsjaar.

Wat de commissiewerkzaamheden betreft, verduidelijkt de voorgestelde wijziging van artikel 25 de omstandigheden waarin bijzondere commissies binnen het parlement en de Verenigde Vergadering kunnen worden ingesteld, namelijk voor het onderzoek van ontwerpen en voorstellen en telkens wanneer het parlement en de Verenigde Vergadering dat nuttig achten.

Artikel 36 punt 1 wordt vervangen door een bepaling die stelt dat elke fractie zich in elke commissie kan laten bijstaan door ten hoogste twee deskundigen. Een deskundige kan zijn fractie enkel bijstaan als ten minste één lid van de fractie aanwezig is.

Voorts wordt in titel 2 hoofdstuk 10 van het reglement over de commissies, een nieuw artikel ingevoegd dat betrekking heeft op de onderzoekscommissies. Het nieuwe artikel 43/1 stelt dat het parlement, conform artikelen 28 en 72 van de Bijzondere Brusselwet, kan beslissen om een onderzoekscommissie te installeren. De regels over de bijzondere commissies zijn daarbij van toepassing.

Het nieuwe punt 5 in artikel 49 formaliseert de mogelijkheid om specifieke debatten over een thema van algemeen belang in de plenaire vergadering te houden. Het Bureau in uitgebreide samenstelling bepaalt de inhoud en de praktische regels ervan.

Daarnaast voorziet het nieuwe artikel 111/1 erin dat elk parlementslid een discussienota kan indienen over een onderwerp dat behoort tot de bevoegdheden van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest of de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie. De ingediende discussienota kan aanleiding geven tot een diepgaand inhoudelijk debat in de commissie of in de plenaire vergadering.

[113]

Een nieuwe bepaling in artikel 59 van het reglement voorziet in een vaste spreektijd van tien minuten voor de rapporteurs.

Om de debatten te dynamiseren wordt daarenboven voorgesteld om de spreektijd bij interpellaties te beperken en een korte repliek van een minuut te verlenen aan elke spreker die zich in een interpellatie heeft ingeschreven. Het Bureau in uitgebreide samenstelling kan de formele regels bepalen om de spreektijd te doen naleven.

De voorstellen tot wijziging van het reglement in de hoofdstukken 1 tot en met 7 werden met eenparigheid van stemmen in de commissie goedgekeurd, met uitzondering van artikel 111/1 en artikel 54, die werden aangenomen met vijftien stemmen voor bij twee onthoudingen.

Ik dank de leden van de bijzondere commissie voor het Reglement voor hun constructieve samenwerking en de medewerkers van de griffie voor de nauwgezette opvolging.

(Algemeen applaus)

[119]

M. le président.- La parole est à Mme El Yousfi, rapporteuse.

Mme Nadia El Yousfi, rapporteuse.- Je vous présenterai un résumé de nos importants débats. Pour les détails, je vous invite à lire le rapport complet.

L'article 84 n'a suscité aucun commentaire et a été adopté à l'unanimité des dix-sept membres présents.

L'article 94 a fait l'objet d'un débat sur deux points : la création éventuelle d'un nouvel organe pour assurer le suivi législatif des différents textes déposés et le délai d'évaluation prévu.

Sur ce point, le président a répondu qu'un délai d'un an était trop court pour évaluer l'exécution d'une norme. Il a proposé de remplacer, à l'alinéa 4 de l'article 94, les mots "dont l'adoption est antérieure à un délai de cinq ans" par "qui ont été adoptés depuis au moins deux ans". La Commission s'est ralliée à cette suggestion et l'article a été adopté à l'unanimité des dix-sept membres présents.

L'article 106, portant sur la procédure de traitement des questions écrites, a occasionné un débat sur le manque de transparence concernant le début du délai de vingt jours ouvrables. Le président a expliqué que ce délai commence à courir à partir de la date d'envoi au membre du gouvernement concerné, après une analyse préalable de recevabilité effectuée par le service. Tout parlementaire peut demander une preuve de l'envoi de sa question au gouvernement. Cet article a été adopté par seize voix pour et une abstention.

L'intitulé du point C n'ayant suscité aucun commentaire, il a été adopté par les dix-sept membres présents.

L'article 107 a soulevé une discussion autour de la possibilité d'actualiser une question orale après un délai de vingt jours ouvrables à dater du renvoi de la question par le Bureau élargi.

Le président a précisé qu'il revient au Bureau élargi de statuer au cas par cas sur les questions qui lui sont renvoyées, en retenant ou non le critère d'antériorité. Il a ajouté que la décision de renvoi du Bureau élargi précédent forme le point de départ du délai.

[123]

Le président peut, après avis du Bureau élargi, déclarer irrecevable une question orale si celle-ci a le même objet qu'une interpellation ou une question orale renvoyée par le Bureau élargi en séance plénière ou en commission depuis moins de trois mois, sauf en cas de fait nouveau apprécié par le Bureau élargi avec l'assentiment de la commission.

Il a été demandé une correction technique dans la version néerlandaise du point 3, pour la mettre en concordance avec la version française, où il est prévu que le texte de la question orale actualisée soit renvoyé au greffe du parlement. La proposition a reçu l'assentiment de la commission.

L'article 107, tel qu'amendé et corrigé techniquement, a été adopté par treize voix pour et quatre abstentions.

Pour l'intitulé du point d), il a été demandé de remplacer, dans l'intitulé néerlandais, les mots "dringende vragen" par les mots "actualiteitsvragen". Cette correction devra également être intégrée dans l'ensemble du règlement. L'intitulé tel qu'amendé est adopté à l'unanimité des dix-sept membres présents.

Une discussion s'est tenue sur les débats et questions d'actualité en commission, ainsi que sur la présence des ministres. Le président a répondu qu'un débat d'actualité en commission se tiendra si la présence du ministre concerné est prévue. Il revient aux présidents de commission de juger si les motifs d'absence d'un membre du gouvernement sont valables ou pas, en fonction des obligations de ceux-ci.

Dans tous les cas, il faudra évaluer à plus long terme l'application de cette nouvelle disposition. Il propose, dans l'alinéa 3 du commentaire, de remplacer les mots "tenant notamment compte de la présence planifiée du ministre" par les mots "tenant compte des obligations du ministre". La proposition reçoit l'assentiment de la commission.

Le président propose de compléter le point 2 en précisant qu'un membre par groupe politique est autorisé à intervenir dans les débats d'actualité en commission. Il a été demandé si cette règle serait appliquée quelle que soit l'importance du groupe politique. Le président explique qu'une modification en ce sens pourrait intervenir ultérieurement. Après réflexion, la commission se rallie à la proposition du président, qui suggère d'amender le point 2 en le complétant par la phrase suivante : "Seul un membre par groupe politique peut intervenir dans le débat".

[125]

L'amendement est adopté par onze voix pour, trois voix contre et trois abstentions.

L'article 8, tel qu'amendé, est adopté par neuf voix pour et six abstentions.

Concernant l'article 9, le président signale qu'une correction de texte similaire à celle de l'article 7 doit être apportée dans cet article.

Pour rappel : "Le président peut, après avis du Bureau élargi, déclarer irrecevable une interpellation si celle-ci a le même objet qu'une interpellation ou une question orale renvoyée par le Bureau élargi en séance plénière ou en commission depuis moins de trois mois, sauf en cas de fait nouveau apprécié par le Bureau élargi".

L'article 9, tel qu'amendé, est adopté par seize voix pour et une abstention.

Concernant l'article 15, le président a proposé de compléter le point 4 en se référant également à la Commission communautaire commune (Cocom) : "Seules les pétitions dont l'objet est conforme aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales et traitant d'un sujet qui relève, en tout ou en partie, de la compétence de la Région de Bruxelles-Capitale ou de la Cocom et qui concernent leurs intérêts, sont recevables avec l'assentiment de la commission". Le président le confirme. Il ajoute qu'il y a également lieu de remplacer, au point 10, les mots "et transmises au gouvernement" par les mots "et transmises au gouvernement ou au Collège réuni".

Il a été demandé d'adapter la version néerlandaise de l'article dans le même sens que l'ordonnance qui a été faite relative aux droits d'être entendu dans le cadre d'une pétition adressée au parlement, en remplaçant, aux points 2 et 7 et avec l'assentiment de la commission, le mot "woonplaats" par le mot "domicile".

Concernant le point 11, il est souligné que la Chambre publie un document officiel reprenant les pétitions avec les noms des signataires et le suivi qui a été donné à chaque pétition. À ce sujet, le président répond qu'il reviendra au Bureau élargi de fixer les modalités d'application du point 11.

Le président explique que c'est à la commission compétente de décider du traitement qu'elle réserve à une pétition. Il se peut qu'un sujet particulier ait déjà fait l'objet d'un débat, en séance plénière par exemple, ou qu'un membre du gouvernement se soit déjà engagé à mener une concertation sur un point précis. Il revient au Bureau élargi de se prononcer sur la recevabilité des pétitions.

Le président ajoute que l'intention n'est pas non plus de se référer à un débat qui a eu lieu il y a de nombreuses années. Il s'engage à ce que le Bureau élargi accorde l'attention nécessaire au traitement des pétitions.

L'article 115, tel qu'amendé, est adopté par dix-sept voix pour et deux abstentions.

À l'article 121, il a été demandé, avec l'assentiment de la commission, de modifier comme suit l'alinéa 4 proposé : "Le président du parlement, le greffier et le greffier adjoint sont invités à assister aux réunions de la commission avec voix consultative".

À l'alinéa 4 du point a) relatif au compte, il est proposé de remplacer les mots "Elle fait un récolement général du patrimoine et du mobilier" par les mots "Elle contrôle le récolement général du patrimoine et du mobilier".

Enfin, il est proposé de compléter la dernière phrase de l'alinéa du point b) par les mots suivants : "et le présente à la Commission du budget et du compte qui l'examine et le soumet au parlement en vue de son adoption".

Il a été demandé que chaque groupe politique reconnu puisse être représenté au sein de la Commission du budget et du compte. Le président explique qu'il faut appliquer la représentation proportionnelle telle que définie dans la loi spéciale. Il suggère deux amendements visant à compléter la partie de cet article relative au compte du parlement, point a) :

- compléter la phrase de l'alinéa 3 par les mots "et le projet de compte définitif est arrêté par le Bureau".

- compléter la phrase de l'alinéa 7 par les mots "et publié sous la forme d'un document parlementaire".

En conséquence, il convient d'écrire "projet de compte définitif" à l'alinéa 4.

L'article 121, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité des dix-neuf membres présents.

L'article 33, ne suscitant pas de commentaires, est adopté à l'unanimité des dix-neuf membres présents.

L'article 36, ne suscitant pas de commentaires, est adopté à l'unanimité des dix-neuf membres présents.

La modification de l'intitulé du Comité d'avis pour l'égalité des femmes et des hommes ne suscite aucun commentaire. Le nouvel intitulé est adopté à l'unanimité des dix-neuf membres présents.

Toutes les propositions de modifications du règlement, telles qu'amendées, sont adoptées par dix-sept voix pour et trois abstentions.

Sous la houlette du président et des rapporteurs, la commission propose que le parlement donne mandat au greffier pour réaliser la coordination des dispositions du règlement, en vue d'harmoniser la numérotation et la terminologie.

Confiance est faite aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

(Applaudissements sur tous les bancs)

[133]

De voorzitter.- Mevrouw Maes heeft het woord.

Mevrouw Annemie Maes (Groen).- Groen is in het algemeen tevreden over de voorgestelde wijzigingen aan het reglement van het parlement die vandaag worden doorgevoerd om de werking te verbeteren en levendiger te maken. We werken aan een Brussels Parlement 2.0.

We zien deze wijzigingen als een eerste stap in de goede richting en hopen om in een volgende fase, na de evaluatie van de nieuwe maatregelen, eventueel verdere stappen te zetten. De invoering van duidelijke, soms striktere spreektijden, met behulp van een spreekklok in de plenaire vergadering en de

commissievergaderingen, de invoering van discussienota's en de automatische omzetting van schriftelijke vragen in mondelinge vragen als ze niet binnen een termijn beantwoord zijn door de ministers, zijn mooie voorbeelden van de verbetering van het reglement.

We zijn ook tevreden omdat het Brussels parlement nu formeel kan vergaderen met de VGC en het PFB. Tijdens de vorige regeerperiode was een gemeenschappelijke cultuurcommissie met de VGC en de PFB in dit parlement niet mogelijk, hoewel het Brussels parlement met alle mogelijke assemblees kon vergaderen. Dat was een absurde situatie. We zijn blij dat het voorstel van Groen om het reglement in die zin aan te passen, werd aanvaard.

[137]

We zijn ook tevreden dat nog een ander voorstel van Groen werd aanvaard. Voortaan is het namelijk mogelijk om een fietscommissie op te richten als subcommissie van de commissie voor de Infrastructuur. Tijdens de vorige regeerperiode werd dat steeds geweigerd op grond van het reglement, ook al reageerden alle fracties van de meerderheid en de oppositie positief op ons voorstel en wilden ze eraan meewerken. De parlementsleden organiseerden toen informele vergaderingen in het parlement en nodigden fietsverenigingen uit die zeer tevreden waren over dat parlementaire initiatief. Kortom, het was een mooi voorbeeld van toenadering van de politiek tot de burger en het middenveld.

Uit de gesprekken in de commissie heb ik opgemaakt dat het opnieuw mogelijk is om een fietscommissie te organiseren. Daarom roep ik mijn collega's van alle fracties en in het bijzonder die van de commissie voor de Infrastructuur op om daar zo snel mogelijk werk van te maken, want een fietscommissie is dringend nodig.

De informele fietscommissie van de vorige regeerperiode resulteerde trouwens in een voorstel van resolutie met betrekking tot fietsdiefstal. Vrijwel alle parlementsleden van alle fracties ondersteunden die resolutie. De regering moet ze nu verder uitvoeren.

Een ander positief punt van de reglementswijziging is dat er een comité wordt opgericht voor de opvolging van de voornoemde resolutie en het bijbehorende wetgevende werk. Dat is volgens mij ook een mooie stap voorwaarts.

Wij betreuren echter dat een aantal zaken nog niet werden geregeld. Zo zijn vrouwen in de bijzondere functies van dit parlement ondervertegenwoordigd. Zo werd al meermaals aangehaald dat geen enkele vrouw voorzitter of ondervoorzitter van dit parlement of van het Bureau is. Er zijn ook amper vrouwen onder de commissievoorzitters.

[139]

We hadden dat graag reglementair geregeld. We hopen dan ook dat het in een volgende fase mogelijk wordt.

We betreuren ook dat de ontvangstermijn van de tekst van de beleidsverklaring niet wordt vastgelegd. In de praktijk krijgen journalisten die belangrijke tekst eerder dan het parlement. Voor oppositiepartijen is het niet evident om op zo'n korte termijn te reageren op belangrijke documenten.

Wat ook ontbreekt, is een verplicht quorum in de commissies bij de bespreking van de voorstellen van ordonnantie en van resolutie. Daarom heeft Ecolo een amendement ingediend, dat Groen heeft gesteund.

Daarnaast is er ook het probleem dat een aantal ministers niet antwoordt op de vragen van de parlementsleden. Groen vreest dat het concept van het actualiteitsdebat in de commissie een lege doos wordt, als de minister of de staatssecretaris niet bereid is om naar de commissie te komen. Het is al meermaals gebeurd dat een minister of een staatssecretaris liever naar een gemeenteraad gaat dan aanwezig te zijn in het parlement. We hebben ook daarover een amendement mee ingediend.

Groen staat ten slotte volledig achter het petitierecht dat we gisteren ook hebben besproken. We vinden het heel belangrijk dat de burgers dicht bij de politiek en het beleid staan. Bij de bespreking van de uitwerking van het petitierecht vrezden we echter dat er te veel drempels worden ingevoerd om daadwerkelijk een debat te kunnen voeren over de thema's waar de burgers van wakker liggen.

Burgers kunnen een petitie indienen, maar het Bureau in uitgebreide samenstelling moet die ontvankelijk verklaren. Vervolgens wordt de petitie doorgestuurd naar de commissie die ze op haar beurt kan tegenhouden. Ik betreur dat, want daardoor is het mogelijk dat bepaalde onderwerpen die de burgers belangrijk vinden, uiteindelijk niet besproken worden. Daarom heeft Groen een amendement ingediend dat stelt dat de door de commissie geweigerde petitie op vraag van een commissielid opnieuw door het Bureau in uitgebreide samenstelling wordt behandeld. Die nieuwe behandeling moet minstens uitmonden in een geschreven en een inhoudelijk gemotiveerd antwoord aan de indieners van de petitie.

We moeten er ons voor hoeden dat we onnodig veel drempels instellen voor het petitierecht. De mogelijkheid dat de commissie geen gehoor geeft aan de petitie nadat die door het Bureau in uitgebreide samenstelling ontvankelijk is verklaard, zal alleen maar frustratie bij de burger teweegbrengen, omdat hij zich niet gehoord voelt.

[141]

Wellicht zal nagenoeg elk onderwerp waarover burgers petitie willen indienen al aan bod gekomen zijn in een parlementair debat.

Nadat de burgers het minimale aantal handtekeningen hebben verzameld en een verzoekschrift hebben ingediend bij het parlement, buigt het Bureau in uitgebreide samenstelling zich over de ontvankelijkheid van de petitie. Vervolgens kan de commissie eventueel ingaan tegen de beslissing van het Bureau in uitgebreide samenstelling en beslissen om de petitie toch niet verder te beantwoorden. Dat is een ingebouwde extra drempel. Het moet mogelijk zijn om daartegen in beroep te gaan.

Uiteindelijk moet het Bureau in uitgebreide samenstelling erop toezien dat een petitie de aandacht krijgt die ze verdient. Indien nodig kan het Bureau in uitgebreide samenstelling nog beslissen om de petitie in de plenaire zitting te behandelen of er een ander gevolg aan te geven. Er moet echter minstens een schriftelijk en inhoudelijk gemotiveerd antwoord aan de indieners van de petitie worden bezorgd. Op die manier geven we een ondubbelzinnig signaal aan de burgers dat we hun inspanningen naar waarde schatten. Alleen zo kunnen we de kloof tussen burgers en politiek op een geloofwaardige manier dichten.

Kortom, de voorstellen tot wijziging van het reglement bevatten zeker positieve punten. Een aantal andere wijzigingen van het reglement willen wij pas in een latere fase doorvoeren. Wij hopen dat u onze amendementen zult steunen om het reglement nog beter te maken. In elk geval zal onze fractie die voorstellen tot wijziging van het reglement goedgekeuren.

(Applaus bij Groen en Ecolo)

[147]

De voorzitter.- De heer Van den Driessche heeft het woord.

De heer Johan Van den Driessche (N-VA).- De actualisering van het reglement van het parlement is een goede zaak. De mogelijkheid om een onderzoekscommissie in te stellen en de verfijning van de indieningstermijn van drie maanden voor interpellaties vormen een stap in de goede richting. Ik betreur dat die verfijning niet verder is uitgewerkt. De N-VA-fractie was graag een stap verder gegaan.

Dat is ook mijn conclusie over de hele reglementswijziging. Ze vormt een stap in de goede richting, maar ze gaat niet ver genoeg, zeker niet als het gaat om het efficiënter en transparanter maken van de werking van het parlement. De N-VA-fractie had voorgesteld om de gebruiken die van toepassing zijn bij de regeling van het parlementaire werk te formaliseren in het reglement. Op die manier geven ze meer zekerheid en is er minder kans op willekeur en op externe druk.

Ik vind het jammer dat er geen deontologische code voor parlementsleden wordt opgesteld. Er is nood aan een leidraad die aangeeft hoe parlementsleden zich zowel intern als extern moeten gedragen. De N-VA-fractie zal daarop zeker terugkomen.

Wat de transparantie van de regeringsbeslissingen betreft, is het niet normaal dat mevrouw Van Achter al meer dan een jaar moet wachten om kennis te kunnen nemen van een beslissing van de regering over de fietspaden.

[149]

Dat kan alleen maar omdat er geen regeling bestaat op dat vlak. Er zou dan ook dringend een protocol moeten komen tussen het parlement en de regering om de transparantie te regelen. Dat kan bijvoorbeeld door de beslissingen van de regering binnen een paar dagen op de website te publiceren, zoals in Vlaanderen. Daarbij moet zij zich niet beperken tot één regel, maar die beslissingen ook inhoudelijk onderbouwen.

Kortom, het is een stap in de goede richting, maar voor ons gaat de reglementswijziging niet ver genoeg, zeker niet wat de transparantie betreft. Transparantie is nochtans heel belangrijk om de bevolking te motiveren. Als voorbeeld zal ik de kwestie van het Eurostadion nemen, dat ik van dichtbij volg. Dat is een typisch voorbeeld van achterkamerpolitiek en gebrek aan transparantie. Het is dan ook niet verwonderlijk dat er bij de bevolking onvoldoende draagvlak is voor het project.

Er werd goed werk verricht, maar het gaat lang niet ver genoeg. De N-VA-fractie zal zich dan ook onthouden bij de stemming over de reglementswijziging.

[153]

M. le président.- La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Monsieur le président, il y a quelques mois, vous déclariez : "Nous devons nous interroger sur notre fonctionnement, nos activités, notre rapport au citoyen, d'une part afin de répondre, à notre niveau, à la crise de la démocratie représentative et, d'autre part, afin de renforcer la participation citoyenne. Nous devons dynamiser nos assemblées".

Je suis évidemment à 200% d'accord avec vous. Un travail intéressant a été accompli sur le droit de pétition - nous en avons parlé hier - et un autre est en cours concernant les panels citoyens. J'espère qu'il aboutira.

À présent, c'est une réforme du règlement de l'assemblée qui est soumise à notre approbation, fruit de très nombreuses heures de discussions et d'échanges au sein du groupe de travail, puis de la Commission du règlement.

Est-ce que ces modifications vont globalement dans la bonne direction ? Nous le pensons, car il s'agit d'un progrès par rapport à la situation actuelle. Est-ce que ces modifications vont réellement permettre de dynamiser les travaux parlementaires, comme vous l'appeliez de vos propres vœux ? Permettez-nous d'en douter. Ce qui nous est proposé, c'est malheureusement le plus petit dénominateur commun.

Certes, il y a quelques avancées, que nous saluons :

- la note de discussion constitue un bel outil, qui permettra sans nul doute de tenir des débats thématiques approfondis ;

- la mise en place d'un comité de suivi législatif. C'était un manque dans notre assemblée. Ce qui est intéressant, c'est qu'il s'attaquera aussi bien aux ordonnances qu'aux résolutions. Ce qui est plus limitatif, c'est que nous ne travaillerons que sur des textes votés depuis plus de deux ans. Ce comité ne pourra donc se saisir à court terme de textes qui n'auraient pas reçu d'arrêté d'application. C'est un peu dommage et plus restrictif que ce qui se fait ailleurs ;

- la possibilité de tenir des commissions d'enquête parlementaire. Il s'agissait d'un réel manque dans notre règlement et cette correction est donc une bonne chose ;

- le dispositif relatif aux pétitions va également dans la bonne direction.

[155]

Le projet de dynamisation via les questions parlementaires aurait, selon nous, dû avancer plus sérieusement. Nous passons beaucoup de temps à interpellier et à questionner au sein des commissions de ce parlement. Il n'y a pas d'incitant à privilégier les questions parlementaires, car le processus que doit suivre le dépôt d'une question est aussi long que celui nécessaire au dépôt d'une interpellation.

Dans la majorité des assemblées de notre pays, deux possibilités existent. Si l'on veut déposer une motion dans un débat d'importance, on le fait via une interpellation. Si l'on désire seulement développer un échange

rapide sur un sujet, on peut déposer une question parlementaire. Nous avons proposé de nous aligner sur ce système. À ce stade, nous ne sommes pas persuadés que l'on y soit arrivé.

Recourir aux questions d'actualité est une autre solution, mais la portée de ces questions est assez limitée, alors que le dispositif des questions d'actualité pourrait être un bon outil en commission.

Il y a actuellement trop de filtres et de balises appliqués aux questions d'actualité. Puisqu'il faut qu'il y ait au minimum trois questions d'actualité sur le même sujet, il manque l'automatisme qui est de mise dans d'autres assemblées. En outre, le président doit apprécier la pertinence de la question d'actualité, le vote des commissaires doit éventuellement intervenir et il faut que le ministre soit disponible pour répondre.

Bref, les filtres sont nombreux et dissuasifs. Nous ne sommes donc pas persuadés que cet outil va redynamiser le travail des parlementaires en commission. C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement demandant que lorsqu'une commission est tenue et que le ministre est présent, il soit possible de poser une petite question parlementaire d'actualité qui devra être déposée la veille, comme c'est prévu dans le texte d'origine.

Le deuxième amendement que nous vous soumettons vise à garantir une plus grande présence des parlementaires lors des discussions relatives aux projets d'ordonnance, à l'instar de ce qui existe dans d'autres assemblées.

[157]

Il y avait eu, dans un premier temps, un accord au sein du groupe de travail, mais il semblerait que la majorité ait décidé de changer son fusil d'épaule en cours de route. J'espère que chacun pourra encore cheminer.

C'est également la raison pour laquelle nous avons déposé un amendement. Le texte de celui-ci offre une relative souplesse, puisqu'il prévoit que le quorum peut ne pas être atteint durant un quart d'heure. Nous avons donc été plus souples que dans d'autres assemblées. À la Chambre, par exemple, faute de quorum, les travaux sont suspendus.

Afin de réformer en profondeur notre mode de fonctionnement, il nous paraît essentiel de poursuivre nos travaux et de nous pencher, dans les prochains mois, sur les propositions des différents groupes, de l'opposition comme de la majorité, qui n'ont jusqu'à présent pas été évoquées. Les choses vont dans la bonne direction, mais de nombreux chantiers en attente sont susceptibles de dynamiser les travaux de notre assemblée.

Je pense, par exemple, à la procédure d'avis citoyen dans le cadre de l'adoption de textes législatifs. Il nous paraît opportun de permettre aux citoyens d'interagir plus facilement au fur et à mesure de nos travaux et de nous donner leurs avis.

Je songe aussi à la transmission de l'ordre du jour du gouvernement. À tous les niveaux de pouvoir, les ordres du jour des gouvernements sont disponibles pour les députés et pour la presse. Nous ne comprenons pas pourquoi ce n'est pas le cas au niveau bruxellois.

Ma collègue Annemie Maes dépose depuis de très longs mois des propositions au Bureau élargi en ce sens, ainsi que pour demander une diffusion rapide des procès-verbaux du conseil des ministres. Ce sont des outils indispensables pour que nous puissions assurer pleinement notre rôle de contrôle de l'exécutif. Nous sommes payés pour cela !

[159]

Quant à la présentation des documents budgétaires, des ministres, comme M. Gosuin par exemple, s'y soumettent. Cela nous permet de disposer d'une note de politique générale précisant les grandes orientations prises pour l'année. Toutefois, nous ne disposons pas de note de politique budgétaire pour l'ensemble des ministres. Nous aurions donc souhaité le dépôt systématique d'une note par ministre.

Je songe également à la nécessité d'un délai fixé pour la discussion de politique générale. En effet, si nous devons réagir directement après l'annonce par le ministre-président de ses projets pour l'année, nos propos risquent fort d'être stéréotypés et peu en phase avec sa déclaration. Comme dans d'autres assemblées, il serait bon qu'un délai minimal soit prévu afin que nous puissions étudier la déclaration qui nous est soumise et y réagir en connaissance de cause.

J'en viens à la composition du bureau. Nous avons déposé une proposition de modification du règlement visant à garantir une représentation correcte des deux sexes (un tiers/deux tiers) au bureau du parlement. À notre époque, le rejet d'une telle mesure ne se justifie plus. Je suis étonnée de la timidité qui a empêché de la couler dans le texte final.

Nous devons également nous saisir de la question de la validation des pouvoirs. Chacun se rappellera les difficultés majeures que nous avons rencontrées après les élections. Le spectacle que nous avons donné à cette occasion n'était guère souhaitable. Il serait bon qu'avant la période suspecte, nous travaillions sur une procédure de validation des pouvoirs qui soit le plus à même de respecter les préceptes démocratiques, essentiels pour les citoyens qui ont exprimé leur vote.

Dire que la montagne accouche d'une souris serait quelque peu excessif, mais le groupe Ecolo reste sur sa faim. Nous espérons que les travaux se poursuivront en la matière. Nous soutiendrons le texte, en attendant des progrès dans les prochains mois.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo et de Groen)

[165]

M. le président.- La parole est à M. Close.

M. Philippe Close (PS).- Les travaux ont duré de longs mois. Je voudrais féliciter la commission et les différents partis, puisque le nouveau règlement est adopté à la quasi-unanimité.

Ce texte - même si, comme l'a dit Mme Genot, on peut toujours aller plus loin - va permettre de dynamiser nos débats et de ne pas tomber dans ce qui est parfois l'un de nos travers : une sorte de course au stock de questions. Je crois que l'opposition ne manquera pas de faire usage de ces nouveaux outils.

C'est une étape. Le parlementarisme doit trouver les moyens de se renouveler. Cette modification substantielle du règlement - qui n'est sans doute pas la dernière - s'inscrit dans cette dynamique.

Vous le savez, nous avons eu des doutes sur certaines choses. Nous verrons avec le temps si elles fonctionnent. Je suis convaincu que la présidence, avec la commission, n'hésitera pas à remettre à son initiative certaines choses sur le métier si nous n'atteignons pas nos objectifs d'amélioration de la dynamique du parlementarisme, l'un des maillons essentiels de nos démocraties.

Je voudrais par ailleurs souligner la bonne et constructive ambiance qui a régné lors des discussions que nous avons eues depuis novembre et qui nous ont permis d'aboutir à ce texte. Je voulais, M. le président, vous en remercier.

[167]

M. le président.- La parole est à Mme de Grootte.

Mme Julie de Grootte (cdH).- Notre commission avait trois objectifs en commençant ses travaux. Le premier était d'harmoniser le règlement. Cela peut sembler banal, mais compte tenu de l'illisibilité dont peuvent parfois faire preuve nos institutions bruxelloises, ce n'était pas du luxe. Je pense ici, par exemple, au fait que nous ayons trois feuilles de route différentes

Je pense donc qu'il était important de faire un effort en la matière, en prenant les quatre règlements de nos assemblées bruxelloises et en voyant quelles étaient les bonnes pratiques qui pouvaient ou non être appliquées à chacune d'entre elles, en tentant le plus possible d'en harmoniser les règles de fonctionnement ou les définitions des groupes politiques.

Dans un second temps, il importait de resserrer notre travail parlementaire, de le rendre plus dynamique, plus alerte et plus fort. Comme tous mes collègues l'ont souligné, je pense ainsi à un temps de parole plus court ou aux questions d'actualité. Mme Genot, je vous vois sceptique sur ce point des questions d'actualité. Nous comptons sur vous pour faire fonctionner le système ou, du moins, pour tenter de le mettre en œuvre dès la rentrée.

Disposer d'un temps de parole plus court, permettant ainsi à chacun de répliquer, paraît être une petite mesure, mais elle n'en est pas moins importante. En effet, il arrive que certains échanges entre un député qui a préparé une interpellation et un ministre qui a préparé sa réponse soient un peu convenus. Dans ce cas de figure, les intervenants dans le débat ont tendance à détourner leur attention. Il est pourtant important qu'ils aient droit à une courte réplique. Cette modification dynamisera donc les débats.

Troisièmement, en plus d'harmoniser et de resserrer les pratiques, il convenait également d'approfondir. En la matière, je pense que la note de discussion, en partie importée de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC) et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a son importance. Je rappelle que cette note de discussion est toujours préparée par des experts, souvent universitaires, et permet d'approfondir des questions de société importantes. Je pense qu'il nous faudra être attentifs au choix des débats que nous proposerons par groupe politique, afin que ceux-ci recourent directement les questions de société.

Par exemple, à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Caroline Désir a présenté un rapport sur le redoublement qui a fait acte, car il nous faisait part de tous les chiffres et statistiques. Cela nous a permis d'avancer en profondeur dans notre travail parlementaire.

Lors du débat sur le droit de pétition tenu ce lundi, j'ai eu l'occasion de parler de la crise de nos démocraties. J'ai rappelé les paroles de Montesquieu, qui affirmait que les parlementaires étaient la première branche du pouvoir législatif, ainsi que les représentants du peuple.

Aujourd'hui, nous ne sommes vraisemblablement ni l'un, ni l'autre. Le rythme et le mode de fonctionnement de nos démocraties ne correspondent plus du tout aux attentes des citoyens. Il fallait donc moderniser cet outil et c'est un premier pas que nous faisons maintenant en ce sens.

Je regrette aussi de ne pas pouvoir aller plus loin. Durant les travaux préliminaires, j'ai avancé quelques propositions, que j'entends aujourd'hui reprises par Mme Genot. Il s'agit notamment de la revitalisation de l'initiative parlementaire. Si nous ne sommes plus la première branche du pouvoir législatif, nous devons faire autre chose que déposer des propositions de résolution. Nous pourrions donc mettre au point une procédure, éventuellement en accord avec le gouvernement, pour revaloriser ce travail législatif qui devrait être le nôtre.

Concernant le lien avec les citoyens, nous avons parlé du droit de pétition hier. Demain, nous parlerons des panels citoyens. Après-demain - j'ai fait cette proposition -, nous obtiendrons des avis venant de citoyens au cours du processus parlementaire.

Est-ce que le règlement que nous allons adopter empêche ces développements futurs ? Non, à la fin de cette session parlementaire, nous ne serons pas encore à mi-chemin de la législature. Il me semble donc utile d'adopter aujourd'hui ce règlement, qui a fait l'objet d'un consensus fort, dans la mesure où nous avons passé beaucoup de temps à discuter des propositions mises sur la table.

À terme, des ajustements pourront être apportés à ce règlement et je suis certaine que ce sera un premier pas, au cours de cette législature, vers plus de démocratie.

(Applaudissements sur tous les bancs)

[173]

M. le président. - La parole est à M. De Bock.

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Nous nous réjouissons de cette réforme du règlement, qui va nous permettre d'améliorer encore notre fonctionnement.

Nous revendiquons la création d'un comité de suivi législatif. À présent, il figure au règlement, même si, en effet, il ne peut se saisir que de textes votés depuis deux ans, nous connaissons tous l'inévitable lenteur parlementaire. Une évaluation de politiques publiques ne peut se faire qu'après une mise en œuvre. Du temps est donc nécessaire.

Le droit de pétition est également une réelle avancée. Ce droit est aujourd'hui formellement acquis. Il faut à présent mettre en œuvre le dispositif pour pouvoir l'évaluer. Rien ne nous empêchera de redessiner ensuite les contours du droit de pétition en fonction de cette évaluation. Il en va de même pour les commissions d'enquête, qui sont des outils démocratiques importants. Inscrire cet arsenal dans notre règlement est un signe démocratique très positif.

Nous devons encore travailler sur d'autres aspects, comme la validation des pouvoirs de notre assemblée. La réforme du règlement n'est pas définitivement terminée. Nous devons, dans les années qui viennent, ouvrir davantage le débat sur ce type de questions.

La dynamisation de nos travaux parlementaires est essentielle. Il faudra faire vivre ce règlement et évaluer si, avec l'ensemble des nouveaux outils que nous avons mis en place, nous parvenons à la dynamisation que nous espérons. Ce règlement ne sera que ce que nous en ferons.

En effet, certains parlementaires se plaignent parfois, au niveau du Bureau élargi, de la dégradation de leurs interpellations en questions orales ou de leurs questions orales en questions écrites. Le juste équilibre est difficile à établir quand des sujets sont fondamentaux pour certains et que, pour les autres, ils ne relèvent que de problématiques locales. Nous devons veiller à faire vivre la culture du débat parlementaire, parce que c'est le fondement même d'une démocratie et qu'elle est nécessaire si nous voulons nous attaquer aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

J'espère qu'avec nos travaux, nos discussions, nos interpellations, nos questions et, à présent, les questions d'actualité que nous allons pouvoir introduire en commission, cette culture du débat nous permettra d'avoir une image encore plus dynamique que celle que nous avons.

Je pense qu'au-delà du règlement, la pratique de nos commissions participe à cette dynamisation. Les auditions et les interventions d'experts offrent une véritable plus-value à nos travaux, tout en ouvrant le

parlement à la société civile. Quand nous avons travaillé sur la réforme fiscale, nous avons eu des débats assez longs, mais très fructueux, qui nous ont permis de consulter et de débattre, et donc d'envisager le fait qu'il n'existe pas une solution, mais plusieurs.

[175]

Le choix démocratique renvoie aussi à l'endroit où l'on souhaite placer le curseur. Il faut parfois recourir à des outils utiles, mais qui ne sont pas inscrits dans le règlement, comme les auditions.

La redynamisation de certains de nos travaux passe également par leur mise en ligne. Songeons, par exemple, à la décision du fameux groupe d'experts de la réforme fiscale de publier sur internet un document de plusieurs centaines de pages. De même, je me félicite que l'on ait mis en ligne tous les travaux de la commission spéciale sur les tunnels, en ce compris les rapports techniques. C'était une preuve de volonté de transparence inédite, qui a permis à tout un chacun de nous contrôler. C'est essentiel.

Ces modifications ne doivent pas nous empêcher d'être critiques par rapport à notre propre institution. Nous devons avoir le courage de nous inspirer de ce qui se fait ailleurs, en Belgique ou dans le monde.

Ainsi, le Parlement wallon a-t-il permis aux citoyens d'interagir sur des propositions ou des projets de décrets wallons. Durant un temps de réflexion d'une semaine, les citoyens peuvent faire part de leurs remarques via internet. Cela permet à tout un chacun de connaître les avis des uns et des autres sur un certain nombre de projets de décrets.

En fin de législature, nous sommes souvent amenés à voter beaucoup de textes. Ce délai de réflexion doit être mis à profit sous une forme ou une autre.

Le panel citoyen n'est pas le seul outil de démocratie participative, il y en a bien d'autres. Nous devons essayer de chercher tous les modèles qui rapprochent les citoyens de leurs élus. Je pense encore aux initiatives qui sont prises pour favoriser le droit de parole dans une assemblée.

[177]

Je pense aussi à la question du droit de parole de chacun dans une assemblée et à la construction de l'égalité des chances entre majorité et opposition.

Mme Genot l'a dit : disposer de l'ordre du jour comme au parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, même si le gouvernement n'y met peut-être pas tout, c'est une avancée ! Depuis vingt ans, aucune transmission systématique des décisions ministérielles dès le lendemain du Conseil des ministres n'était prévue au Parlement bruxellois et c'est désormais acquis.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Ecolo ne les reçoit pas dès le lendemain !

M. Emmanuel De Bock (DéFI).- Rome ne s'est pas faite en un jour... Il a fallu attendre que vous ne siégiez plus au gouvernement pour que soient transmises les décisions du Conseil des ministres.

Ceci pour dire que nous pouvons aussi alimenter la transformation de notre parlement en améliorant le contrôle démocratique et la transparence à tous les niveaux.

Il faudrait aussi aboutir sur les dossiers fondamentaux de l'égalité des moyens et du temps de parole, qui touchent aussi à la notion de groupe reconnu. En Flandre, en Wallonie ou à la Fédération Wallonie-Bruxelles, on constitue un groupe à partir de cinq élus. Ne devrions-nous pas reposer la question de la reconnaissance à Bruxelles et donner à chaque député, dès lors qu'il est démocratiquement élu, les mêmes moyens et le même temps de parole que ses collègues ?

(Applaudissements)

[181]

M. le président.- La parole est à M. De Wolf.

M. Vincent De Wolf (MR).- Je tiens à participer aux réjouissances collectives de l'ensemble des groupes politiques.

Comme d'autres, le groupe MR a participé activement aux réunions préparatoires de cette refonte du règlement.

Je voudrais souligner l'une des dernières réunions que vous avez présidées, qui a notamment permis d'assainir un peu nos pratiques politiques en permettant que les règles soient différentes lorsqu'un parlementaire quitte un groupe politique en cours de législature. Nous faisons en effet en sorte que cela n'ait

pas de conséquences pour le groupe en question jusqu'à la législature suivante. Cela m'apparaît important pour garantir les bonnes pratiques politiques, comme c'était déjà le cas sur le plan communal.

Ensuite, nous avons fait ce qui était promis : nous pouvons, par voie réglementaire, réunir une commission d'enquête sur un sujet ou un autre. Notre démocratie globale en sort renforcée.

(Applaudissements)

[185]

De voorzitter. - De heer Delva heeft het woord.

De heer Paul Delva (CD&V). - Het reglement van een parlement heeft maar een doelstelling, namelijk de goede werking van het parlement garanderen, zodat de parlementsleden hun functie naar behoren kunnen uitoefenen. De enige vraag die we ons moeten stellen, is of het gewijzigde reglement het parlement dynamischer en diepgaander kan laten werken, meer debatten mogelijk maakt en de parlementsleden toelaat om de regering nog beter te controleren en te volgen. Het antwoord is voor de CD&V-fractie ontegensprekelijk ja.

Een aantal instrumenten is nieuw en een aantal wordt verfijnd. Zo krijgt iemand die zich aansluit bij een interpellatie, recht op een repliek van een minuut. Dat is voor de CD&V-fractie een heel goede zaak. Verder komen er ook discussienota's. Die bestaan al in de VGC en in het Vlaams Parlement. Uit ervaring weet ik dat het heel interessante documenten zijn om onderling van gedachten te wisselen over belangrijke thema's. Verder zijn er regels over petitie en is er de mogelijkheid om actualiteitsdebatten te organiseren in de commissies. Dat laatste is eveneens interessant om elkaars standpunten beter te leren kennen. Positief is ook dat we niet steriel moeten vasthouden aan de ingediende teksten van de mondelinge vragen, zodat we iets beter kunnen inspelen op de actualiteit.

Ik ben ervan overtuigd dat de maatregelen de werking van het parlement en van de parlementsleden ten goede zullen komen. Natuurlijk kun je altijd verder gaan, maar er is nagenoeg unaniem een grote stap gezet. Ik dank de collega's van de andere fracties voor hun constructieve samenwerking. We hebben een jaar aan de wijziging gewerkt en we zullen er snel de vruchten van kunnen plukken.

(Applaus)

[191]

De voorzitter.- De heer Van Damme heeft het woord.

De heer Jef Van Damme (sp.a).- Ik sluit mij volledig aan bij de heer Delva. Een aantal vernieuwingen gaan vrij ver. Door de aanpassing van het reglement zal het parlement volgens mij beter functioneren.

Uiteindelijk zal het van de parlementsleden afhangen of het parlement al dan niet goed werkt. Niet alleen het reglement, maar ook ons parlementaire werk zal bepalen wat er daadwerkelijk gebeurt. Het is goed dat we het reglement hebben hervormd, maar volgens mij hebben we er nu lang genoeg over gepalaverd. Het is tijd om de knoop door te hakken en over te gaan tot de orde van de dag. De essentie is natuurlijk dat wij parlementsleden met het reglement als instrument moeten zorgen voor de levendigheid van het parlement. Het reglement op zich volstaat daar niet voor.

(Applaus)

De voorzitter.- De algemene bespreking is gesloten.

[195]

Discussion des articles

M. le président.- Nous passons à la discussion des articles des propositions de modification du règlement, tels qu'adoptés par la Commission spéciale du règlement.

Article 1er

Pas d'observation ?

Adopté.

Articles 2 à 29

Pas d'observation ?

Adoptés.

Article 30

M. le président.- Un amendement n° 1 a été déposé par Mmes Zoé Genot et Annemie Maes, libellé comme suit :

"Compléter le point 21 par la phrase suivante :

'L'ajournement d'office de la réunion est également de règle si la commission est dans l'impossibilité, faute de quorum, d'entamer ou de poursuivre la discussion de projets d'ordonnance pendant plus d'un quart d'heure'."

La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Cet amendement vise à garantir un quorum de présence en commission pour l'examen d'un projet. Le dispositif proposé prévoit toutefois que le quorum peut ne pas être atteint durant une période d'un quart d'heure sans que cela n'induisse l'ajournement de la commission.

M. le président.- L'amendement et l'article sont réservés.

Articles 31 à 106

Pas d'observation ?

Adoptés.

Intitulé du point c)

Pas d'observation ?

Adopté.

Article 107

Pas d'observation ?

Adopté.

Intitulé du point d)

Pas d'observation ?

Adopté.

Article 108

Un amendement n° 2 a été déposé par Mmes Zoé Genot et Annemie Maes, libellé comme suit :

"Remplacer les points 211 et 31 par les alinéas suivants :

'Des questions d'actualité peuvent être posées au gouvernement au sein des commissions permanentes.

Lorsqu'une question est introduite sur un sujet d'actualité intervenu postérieurement au dernier Bureau élargi au plus tard un jour ouvrable avant une réunion de commission qui a un tel sujet dans ses attributions, elle est inscrite à l'ordre du jour de la commission concernée.

Lorsqu'au moins trois questions sont introduites sur un même sujet d'actualité, la commission organise un débat d'actualité. Lors du débat, seul un membre par groupe peut intervenir.

Les questions d'actualité abordées en commission ne sont pas inscrites à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière'."

La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Cet amendement vise à ce qu'un parlementaire puisse, 24 heures à l'avance, introduire une question d'actualité en commission, si le ministre est présent, sans le filtre du minimum de trois questions et l'obligation d'organiser un mini-débat. L'objectif est de pouvoir poser de petites questions rapides d'actualité en commission.

Au départ, je pensais que nous allions avancer dans cette direction, mais à la lecture du texte, j'ai malheureusement constaté que nous avons adopté un aménagement plus restrictif que ce qui était prévu au départ. Cet amendement vise donc à revenir à l'esprit de départ de cette modification du règlement en permettant d'aborder les questions d'actualité en commission.

M. le président.- L'amendement et l'article sont réservés.

Articles 109 à 114

Pas d'observation ?

Adoptés.

Article 115

Un amendement n° 3 a été déposé par Mme Annemie Maes, libellé comme suit :

"Compléter le point 6, 111, par la disposition suivante :

'À la demande d'un commissaire, la demande formulée refusée par la commission peut à nouveau être traitée par le Bureau élargi. Le réexamen de la demande refusée par la commission doit au minimum déboucher sur une réponse écrite et motivée sur le fond à l'attention des auteurs de la pétition'."

[203]

De voorzitter.- Mevrouw Maes heeft het woord.

Mevrouw Annemie Maes (Groen).- Groen wil een beroepsmogelijkheid voor de indieners van de petitie invoeren. Groen steunt de invoering van het petitierecht volledig, maar we moeten vermijden dat er te veel drempels zijn vooraleer de petitie effectief wordt besproken. Als het Bureau in uitgebreide samenstelling een petitie ontvankelijk heeft verklaard, wordt die doorgestuurd naar de commissie. Die kan dan beslissen om er geen gevolg aan te geven.

We vragen dat de petitie in dat geval op vraag van minstens één commissielid opnieuw besproken kan worden in het Bureau in uitgebreide samenstelling. Die bespreking moet minstens leiden tot een schriftelijk en inhoudelijk gemotiveerd antwoord aan de indieners van de petitie. Voor de mensen die een petitie

indienen, is het onderwerp belangrijk. We moeten daar de nodige aandacht aan besteden. Ik hoop dat de collega's het amendement zullen goedkeuren.

De voorzitter.- De stemming over het amendement en het artikel wordt aangehouden.

Artikelen 116 tot 121

Geen bezwaar?

Aangenomen.

Opschrift van Hoofdstuk VIII van Titel VII

Geen bezwaar?

Aangenomen.

[209]

De voorzitter.- De artikelsgewijze bespreking is gesloten.

Wij zullen straks tot de naamstemmingen over de amendementen, de aangehouden punten en over het geheel van de voorstellen tot wijziging van het reglement overgaan.

[215]

- *La séance est suspendue à 10h48.*

- *La séance est reprise à 11h11.*

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le président.- L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME ISABELLE EMMERY

À M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE L'EMPLOI, DE L'ÉCONOMIE ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MÉDICALE URGENTE,

concernant "la fixation du cadre global de la réforme des aides à l'emploi".

[227]

M. le président.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- Vous avez annoncé jeudi dernier en Commission des affaires économiques et de l'emploi, mais également le lendemain dans la presse, que le gouvernement s'était penché sur la réforme des aides à l'emploi, une matière qui nous revient depuis la sixième réforme de l'État. Quelque 210 millions d'euros seront véritablement consacrés à l'emploi des Bruxellois, mais aussi - nous informe-t-on - à la simplification des procédures.

Nous le savons, c'est un véritable défi que de s'attaquer au chômage des catégories de population plus fragiles que sont les moins de 30 ans, les personnes infraqualifiées, les travailleurs plus âgés et les chômeurs de longue durée.

Avez-vous une idée de la répartition de ces 210 millions d'euros ? Quels sont les nouveaux dispositifs et les leviers d'action envisagés dans cette réforme ? Peut-on déjà avoir une idée de la manière dont toutes ces mesures vont faire infléchir le taux de chômage pour les catégories précitées ?

[229]

M. le président.- La parole est à M. Gosuin.

M. Didier Gosuin, ministre.- Il est assez compliqué de répondre en deux minutes à une question sur un dossier qui comprend des dizaines de pages de mesures. Il concerne toute la réforme des mécanismes de mise à l'emploi, qui s'élève à 216 millions d'euros.

Quelles ont été les grandes orientations de ce dossier ? Tous les mécanismes de mise à l'emploi ont été adaptés à la politique bruxelloise. C'est ce que j'appelle la "bruxellisation" !

Parmi les 216 millions d'euros transférés, plus d'un tiers ne profitait pas à la Région bruxelloise et à ses demandeurs d'emploi. La première mesure consiste donc à récupérer ce tiers, autrement dit prévoir des mécanismes qui ne s'adressent qu'aux demandeurs d'emploi bruxellois. Plus de 70 millions d'euros seront ainsi récupérés et réinjectés directement, en plus des mécanismes existants.

Ensuite, les mécanismes seront articulés autour de trois pôles : les procédures d'insertion, les procédures d'activation et les procédures de rétention, qui s'expriment davantage par des réductions de cotisations sociales.

Le second objectif est la simplification. Des 28 mesures Activa actuelles, il n'en restera qu'une. Ce sera plus facile pour l'entrepreneur et le demandeur d'emploi !

Enfin, ces mécanismes s'adressent, bien entendu, à un public cible : les travailleurs âgés, les jeunes, les infraqualifiés - pour lesquels la mesure sera transversale -, et les chômeurs de longue durée de plus d'un an.

[231]

Quant à la répartition approximative des moyens, un tiers est prévu pour les mesures d'activation, qui représente de 10 à 15 millions d'euros de plus qu'avant. Un autre tiers concerne l'insertion des personnes sous contrat article 60 au niveau des CPAS. Un sixième va au profit de l'économie sociale et un autre sixième est consacré aux mécanismes de rétention.

Évidemment, cela complète des budgets déjà existants. Les 216 millions d'euros ne couvrent pas les budgets prévus pour les agents contractuels subventionnés (ACS) ou ceux pour les contrats d'insertion, repris dans d'autres enveloppes régionales. En réalité donc, nous disposons de plus de moyens que ces 216 millions d'euros.

Quel sera l'impact de ces mesures sur le chômage ? On ne le sait pas encore, mais c'est notre crédibilité qui est en jeu. Ce que l'on sait, c'est que les mesures antérieures n'ont pas porté leurs fruits : les mécanismes antérieurs exercés au niveau fédéral n'ont eu qu'un impact très relatif sur la situation du chômage. Je pense que ces mécanismes viseront davantage les demandeurs d'emploi qui en ont besoin, à l'endroit où ils en ont besoin. Nous effectuerons ensuite une évaluation de tous ces dispositifs. Je crois qu'ils auront un impact direct sur le chômage, mais ce n'est pas mon style de lancer des chiffres à la cantonade.

La réforme a été menée en profondeur, avec l'aide du monde académique et l'avis des partenaires et du Conseil économique et social de la Région de Bruxelles-Capitale.

De manière assez unanime, tout le monde souscrit aux propositions que j'ai déposées et qui ont été adoptées par le gouvernement. Il faudra exposer les dispositifs à la rentrée. Certains de ceux-ci pourront être lancés rapidement par arrêté ministériel. D'autres, pour lesquels une base légale est nécessaire, nécessiteront l'adoption d'une ordonnance, puisque la réforme ne nous a pas transféré la base légale.

M. le président.- La parole est à Mme Emmery.

Mme Isabelle Emmery (PS).- L'ensemble du dossier reviendra donc à la rentrée. Une présentation des dispositifs ne serait-elle pas indiquée en Commission de l'économie ? Une matière, bien expliquée et connue de tous, y compris des parlementaires, a plus de chances d'obtenir les effets recherchés.

(Applaudissements)

[235]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. VINCENT DE WOLF

À M. PASCAL SMET, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS,

concernant "la fermeture des tunnels Montgomery et Stéphanie".

[237]

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW CIELTJE VAN ACHTER,

betreffende "de rookontwikkeling in de Stefaniatunnel".

TOEGEVOEGDE DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER STEFAN CORNELIS,

betreffende "de volledige afsluiting van de Stefaniatunnel".

[241]

M. le président.- La parole est à M. De Wolf.

M. Vincent De Wolf (MR).- Un récent article de presse annonce que le tunnel Stéphanie est à nouveau fermé depuis dimanche. L'article fait notamment état de dégagements de fumée et de poussière provoqués par les travaux de rénovation, ainsi que du déclenchement intempestif de l'alarme. La date de la réouverture est inconnue.

Pourquoi le tunnel a-t-il été fermé ? Il semble que ce soit aussi le cas du tunnel Montgomery. Le système de détection automatique d'incidents a-t-il fonctionné ? Disposez-vous, dans ce cas, automatiquement d'itinéraires de déviation et d'un renforcement des transports publics ? Disposez-vous de systèmes de simulation macro ou micro ?

Ce sont les dernières questions que je me pose dans cette lamentable saga des tunnels bruxellois qui écorne l'image de Bruxelles.

[243]

De voorzitter.- Mevrouw Van Achter heeft het woord voor haar toegevoegde dringende vraag.

Mevrouw Cieltje Van Achter (N-VA).- De grote rook- of stofwolk in de Stefaniatunnel heeft een aantal autobestuurders bevangen en paniek veroorzaakt. Hoe is die rook- of stofwolk precies ontstaan? Dat kwam naar verluidt door de werken in de tunnel ernaast. Kunt u wat preciezer uitleggen hoe dat precies is gebeurd? Normaal gezien wordt het beton toch afgespoten met water? Is het mogelijk dat die rookwolk giftige stoffen bevatte? De tunnel was geopend maar het afzuigstelsel vertoonde blijkbaar tekortkomingen. Is het misschien niet krachtig genoeg om zo'n grote rookwolk op te zuigen? Dat is belangrijk om weten voor het geval er ooit brand zou uitbreken in de tunnel.

De communicatie rond het incident was ook gebrekkig. In de media konden we vernemen dat de tunnel gesloten was. Dat is al iets. De informatie die de Twitter-account van Brussel Mobiliteit verspreidde, was echter heel beperkt en helemaal niet duidelijk. Op de website van Brussel Mobiliteit staat er al helemaal geen informatie. De Twitter-account verwijst naar de pagina 'alternatieve routes voor de Stefaniatunnel' en als je daar dan op klikt, krijg je een melding dat die pagina niet meer bestaat. De gebrekkige communicatie werd bij de vorige sluiting van de tunnel reeds bekritiseerd, maar is dus duidelijk nog niet verholpen. Wat zult u daar nu eindelijk aan doen?

[245]

De voorzitter.- De heer Cornelis heeft het woord voor zijn toegevoegde dringende vraag.

De heer Stefan Cornelis (Open Vld).- Wat is de stand van zaken aangaande de Stefaniatunnel? Ik heb kunnen lezen wat de oorzaken van de problemen waren en dergelijke meer. Ook ik heb vragen over de communicatie. Wordt de tunnel eind augustus geopend? Zitten de werken op schema?

[247]

De voorzitter.- De heer Smet heeft het woord.

De heer Pascal Smet, minister.- Zoals u weet, zijn er werken aan de gang in de Stefaniatunnel. De aannemers, de ingenieurs van Brussel Mobiliteit en de externe ingenieurs volgen de werf nauwgezet. Ze hebben preventieve maatregelen genomen om stofontwikkeling te verhinderen in het gedeelte van de tunnel dat niet wordt afgesloten.

[249]

(poursuivant en français)

On a parfois tendance à oublier que l'état des tunnels n'est pas bon à Bruxelles. Il est clair que de nombreux travaux sont entrepris pour les garder ouverts, mais que le risque est toujours présent. D'autant plus que les circonstances ne sont pas évidentes lorsqu'on travaille dans un tunnel qui reste partiellement ouvert.

[251]

(verder in het Nederlands)

De aannemer was aan het zandstralen. Dat heeft meer stof veroorzaakt dan verwacht. Er zijn preventieve maatregelen genomen. Zo werden er extra schermen geplaatst tegen het stof, maar dat hielp niet. De technische ruimtes werden afgedicht met schuim om te verhinderen dat er stof binnenkomt, want ze bevatten de apparatuur om de toestand in de tunnel te controleren. Als er ondanks de preventieve maatregelen toch stof binnenkomt in het technische lokaal, gaat het alarm af.

[255]

(poursuivant en français)

Donc même si le déclenchement de l'alarme était dû aux travaux, il a néanmoins été nécessaire de vérifier s'il ne s'agissait pas d'un réel départ de feu.

La fermeture du tunnel constitue donc une simple mesure de précaution visant à éviter les risques, d'autant que, compte tenu du dégagement de poussière, la visibilité dans le tunnel ouvert était limitée.

Par ailleurs, étant donné la disposition du tunnel et l'endroit où sont localisés les travaux, le système de ventilation n'a pas été en mesure d'évacuer la poussière. Le déclenchement de l'alarme est donc dû à l'introduction de la poussière dans le local technique, malgré les mesures de précaution prises, comme le dépôt d'une mousse isolante.

L'entrepreneur dit avoir évidemment organisé une réunion à ce sujet le lundi matin, afin d'assurer le suivi de l'incident. Des membres de Bruxelles Mobilité, les ingénieurs et les entrepreneurs impliqués dans le chantier y ont participé pour décider des mesures supplémentaires à prendre pour éviter que cela ne se reproduise.

Finalement, le tunnel n'est resté fermé qu'une journée, puisqu'il était déjà rouvert hier soir.

Nous ne pouvons courir aucun risque, vu de l'état de ce tunnel.

[257]

(verder in het Nederlands)

De communicatie gaat via Twitter en RDS-TMC, een systeem voor verkeersinformatie dat wordt opgepikt door autoradio's en gps-systemen. Verder verspreiden de media het nieuws meestal snel. Ook de website is normaal gezien up to date. U zegt dat er een probleem is met een webpagina. Ik zal dat laten nakijken. Volgens Brussel Mobiliteit werd echter alle nodige informatie doorgegeven.

Het probleem is dat er bovengronds weinig omleidingen mogelijk zijn. Er zijn niet echt alternatieven beschikbaar. De beperkte mogelijkheden worden aangegeven. Het is niet gemakkelijk om daarvoor dynamische borden te gebruiken.

Wat het tijdschema betreft, lopen de werken aan de Stefaniatunnel zoals gepland. Ik heb de aannemer zelf nog gesproken. We volgen de situatie op de voet.

[259]

(poursuivant en français)

Politiquement, nous ne pouvons pas faire plus. C'est à l'ingénierie civile de faire le travail. L'entrepreneur et les ingénieurs m'ont confirmé que le calendrier serait respecté. Sauf imprévu majeur, le tunnel devrait donc rouvrir à la fin des vacances scolaires.

Chaque fois que c'est possible, les travaux se déroulent la nuit, le week-end et pendant les congés du bâtiment et toutes les équipes impliquées dans les chantiers de la Région font de leur mieux pour progresser rapidement. À Rogier, par exemple, le chantier a même pris de l'avance !

Le système break-in de diffusion de messages d'urgence par la bande FM à l'intérieur des tunnels est prévu pour l'automne. Nous l'avons demandé de longue date à Bruxelles Mobilité, dont l'administration est confrontée à beaucoup de dossiers et de cahiers des charges à refaire.

Ce n'est donc pas parce que les médias n'en touchent mot qu'il ne se passe rien !

Je regrette l'incident qui s'est produit. Il est lié à la gestion d'un volume de poussière inattendu par l'entrepreneur qui a préféré éviter les risques.

[261]

(verder in het Nederlands)

We doen er alles aan om de tunnels open te houden, maar we kunnen niet garanderen dat dat altijd mogelijk zal zijn. Soms dreigt de veiligheid van de gebruikers in het gedrang te komen, wat overigens niet noodzakelijk betekent dat er ook echt gevaar is. In het geval van een onaanvaardbaar risico, sluiten we de tunnels en trachten we zo snel mogelijk te heropenen. Zo hebben we de Stefaniatunnel gisteravond opnieuw geopend. Het ging dus duidelijk om een moeilijk te voorspellen incident.

[263]

M. le président.- La parole est à M. De Wolf.

M. Vincent De Wolf (MR).- Je vous remercie pour vos précisions, même si votre réponse ne nous rassure pas tellement. On ne comprend pas très bien comment des poussières imprévues peuvent tout à coup se dégager de travaux planifiés et encadrés par un bureau d'études.

Certes, ce n'est pas un problème politique, mais on espère que le calendrier sera malgré tout respecté.

[265]

De voorzitter.- Mevrouw Van Achter heeft het woord.

Mevrouw Cielte Van Achter (N-VA).- Ik ben een beetje ontgoocheld over uw antwoord. U zegt dat de communicatie in orde was. Als parlements lid dat de tunnelkwestie volgt, kan ik u echter zeggen dat de communicatie op de Twitter-account niet goed was. Ook op de website van Brussel Mobiliteit vind je de informatie niet. Het klopt dus niet wat u zegt.

(Opmerkingen van de heer Smet)

U moet dat nakijken en verbeteren. Er moeten duidelijke tweets komen over wat er gebeurt. Dat lijkt me niet zo moeilijk.

Ik neem aan dat de rookafzuiging in de Stefaniatunnel is opgenomen in het masterplan als verbeterpunt.

De heer Pascal Smet, minister.- Voor de ventilatie is er een budget van 750 miljoen euro beschikbaar.

De voorzitter.- De heer Cornelis heeft het woord.

De heer Stefan Cornelis (Open Vld).- Uw uitgebreide antwoord stelt me gerust. De planning wordt gehaald en de Stefaniatunnel zal eind augustus weer opengaan. Ik hoop dat er niet te veel verborgen gebreken meer aan het licht komen, zodat we met een gerust gemoed aan het reces kunnen beginnen.

[271]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. ARNAUD PINXTEREN

À M. PASCAL SMET, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DE LA MOBILITÉ ET DES TRAVAUX PUBLICS,

concernant "les itinéraires de déviation à destination des cyclistes pendant la Foire du Midi".

M. le président.- La parole est à M. Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Ma question porte sur la circulation cycliste lors de grands événements.

La Foire du Midi a été inaugurée récemment. On sait que son installation perturbe les itinéraires cyclistes. Malgré les efforts réalisés - que j'ai pu constater de visu -, des améliorations restent à faire. Vous savez que les cyclistes sont insatiables quand il s'agit de sécurité et de confort. C'est d'ailleurs compréhensible.

Je souhaiterais vous montrer une série d'images, que vous avez peut-être déjà vu circuler, pour illustrer les situations problématiques dans la zone de la Foire du Midi. Celle-ci ne change rien au phénomène permanent du stationnement sauvage, mais quand l'espace public - et surtout cycliste - est réduit par un tel événement, ce fléau devient encore plus gênant. Sur d'autres images, on voit les blocs de béton qui, malheureusement, ont dû être installés pour barrer le passage à un camion fou et qui entravent aussi le parcours des cyclistes les plus volontaristes. À d'autres endroits, certains panneaux gênent ou encombrant la piste cyclable, etc.

En outre, durant la Foire du Midi, piétons et cyclistes doivent se partager le trottoir. Le matin, cela ne pose pas de problème, mais le soir, les choses se compliquent.

Dans le processus de mise en place des itinéraires de déviation cyclistes, la cellule vélo de la Région réfléchit-elle à la meilleure manière d'organiser les choses pour respecter les itinéraires cyclistes régionaux ? Y a-t-il déjà eu une première évaluation de ce qui a été fait ? Des aménagements complémentaires sont-ils prévus ?

[275]

M. le président.- La parole est à M. Smet.

M. Pascal Smet, ministre.- La cellule vélo de l'administration s'occupe chaque année de la Foire du Midi, mais ce problème sera structurellement résolu à l'avenir. Une à deux bandes de circulation sont occupées pendant la durée de cette foire et de son montage, imposant le déplacement de la piste cyclable.

Le problème émane du stationnement des voitures en dépit de la piste cyclable temporaire. Chaque année, on place dans la zone des blocs en béton, qui fonctionnent mieux que les blocs en plastique que les résidents déplaçaient. Cela dit, certains conducteurs arrogants déplacent même les blocs en béton ! Tous les deux jours, nous procédons donc à un contrôle pour vérifier que les blocs sont toujours en place. Évidemment, il faut garder libres les accès aux garages. Et c'est devant ceux-ci que vont se garer les automobilistes ! L'incivisme, dans cette ville, est incroyable !

Les différences de niveau ont aussi été presque partout supprimées grâce à des plaques métalliques qui aplanissent le trajet, je l'ai testé moi-même avec bonheur.

La collaboration entre la police et Bruxelles Mobilité est étroite. La police s'est engagée à verbaliser les contrevenants. On me dit que pour le moment, cela fonctionne assez bien.

Vous le savez, en janvier 2016, une demande de permis a été introduite pour des pistes cyclables séparées et sécurisées. Les travaux vont commencer au début de l'année prochaine et ces problèmes seront donc résolus définitivement. Ce sera aussi le cas sur le tronçon entre la Porte de Hal et la gare du Midi. L'autre côté, entre la Porte de Ninove et la gare du Midi, pose plus de problèmes, même s'il existe des alternatives.

Au niveau de la Foire du Midi, il faut que les vélos roulent tranquillement pour une coexistence pacifique avec les piétons et les nombreux enfants. Si tout le monde faisait preuve de respect, tout irait déjà beaucoup mieux.

Vous le voyez, nombre de mesures sont déjà prises pour résoudre les problèmes que vous évoquez. Malheureusement, l'incivisme des automobilistes en pose encore.

(M. Fouad Ahidar, premier vice-président, prend place au fauteuil présidentiel)

[279]

M. le président.- La parole est à M. Pinxteren.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Je retiens que les installations temporaires sont contrôlées tous les deux jours, ce qui est positif et plus que nécessaire, compte tenu de certains comportements que vous avez décrits.

Je suis rassuré qu'une série des problèmes que je vous ai exposés ici aient déjà pu être résolus.

Je pense que des pistes séparées seront mises en place l'année prochaine, mais que cela ne résoudra peut-être pas le problème de mobilité autour de la Foire du Midi. En effet, il y aura encore moins de place pour les voitures. Ce n'est pas tant problématique que le fait qu'il y ait tant de voitures. Je sors quelque peu du cadre de ma question, mais tout comme pour les Plaisirs d'hiver, il sera sans doute nécessaire de véritablement réfléchir à une politique de mobilité à mettre en place autour de la Foire du Midi.

Cela recoupe la problématique de l'incivisme, car certains habitants n'ont plus de possibilité de parking dans la zone concernée. Il conviendra donc de trouver certaines alternatives.

M. Pascal Smet, ministre.- En septembre se tiendra une réunion entre la Ville de Bruxelles et l'échevine Mme Ampe, les organisateurs des Plaisirs d'hiver et moi-même. Le but sera précisément d'organiser des navettes depuis des parkings en direction de la zone festive.

M. Arnaud Pinxteren (Ecolo).- Il fait trop chaud pour aborder ces questions ! Au-delà des aspects cyclistes, je crois qu'il conviendra de mettre en place un plan de mobilité général autour de la Foire du Midi.

[285]

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW LIESBET DHAENE

AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TEWERKSTELLING, ECONOMIE EN BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP,

betreffende "het eventueel project van samenwerking tussen Actiris, de VDAB en Fedasil".

De voorzitter.- Mevrouw Dhaene heeft het woord.

Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).- Vorige week kondigden Vlaams minister van Werk Muylers en federaal staatssecretaris voor Asiel en Migratie Francken aan dat ze een samenwerking plannen tussen de VDAB en Fedasil. Het is de bedoeling dat medewerkers van de VDAB in de opvangcentra van Fedasil informatie verstrekken over de werking van de VDAB en uitleggen hoe asielzoekers kunnen worden begeleid op het gebied van opleiding en werk.

Hoe staat u tegenover zo'n samenwerking? Overweegt u om een gelijkaardige samenwerking tussen Fedasil en Actiris op touw te zetten? Welke trajecten of projecten hebt u gepland om asielzoekers op een efficiëntere manier te begeleiden bij hun zoektocht naar een opleiding of werk?

[289]

De voorzitter.- De heer Gosuin heeft het woord.

De heer Didier Gosuin, minister.- Ik heb akte genomen van de intentieverklaring van Vlaams minister Muylers en federaal staatssecretaris Francken over een samenwerking tussen de VDAB en Fedasil. In april 2016 ging Actiris in Brussel van start met een actie voor nieuwkomers. Het was de bedoeling om een vlot traject te organiseren voor werkzoekende nieuwkomers. De actie is gericht op erkende vluchtelingen, subsidiair beschermde personen en asielzoekers.

Inzake de actie voor nieuwkomers wordt het dienstenaanbod van Actiris afgestemd op dat van de partners. Daarbij wordt een collectieve informatiesessie georganiseerd, gevolgd door de individuele inschrijving van de werkzoekende nieuwkomers en de opstelling van hun dossiers. Vervolgens wordt een beknopt beroepsprofiel opgemaakt en worden de nieuwkomers doorverwezen naar het aanbod van interne en externe diensten, rekening houdend met de behoeften van de werkzoekende nieuwkomers. Actiris heeft al uitgebreid overleg gepleegd met de instellingen die contact hebben met de nieuwkomers, zoals Fedasil, om samen te werken en via de netwerken informatie te verspreiden over de actie voor nieuwkomers.

Actiris heeft een evaluatie van de actie voor nieuwkomers gepland in juli en augustus. Nadien wordt beslist of het nodig is om de samenwerking met Fedasil of een andere betrokken instelling te formaliseren.

De voorzitter.- Mevrouw Dhaene heeft het woord.

Mevrouw Liesbet Dhaene (N-VA).- Als ik het goed begrijp, loopt er al een niet-geformaliseerde samenwerking. Er bestaat dus al arbeidsbemiddeling die specifiek bedoeld is voor asielzoekers en nieuwkomers.

De heer Didier Gosuin, minister.- Die efficiënte strategie wordt al sinds april 2016 gebruikt voor nieuwkomers.

[295]

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BRUNO DE LILLE

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, TERRITORIALE ONTWIKKELING, STEDELIJK BELEID, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STUDENTENAANGELEGENHEDEN, TOERISME, OPENBAAR AMBT, WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK EN OPENBARE NETHEID,

betreffende "de gevolgen voor mobiliteit van het project van ontwikkeling van de Delta-Driehoek".

De voorzitter.- De heer De Lille heeft het woord.

De heer Bruno De Lille (Groen).- U communiceerde onlangs over het richtschema voor het driehoekige Deltaterrein. Het was echter niet helemaal duidelijk of het om een richtschema ging, dan wel om slechts de krachtlijnen voor een richtschema. Kunt u dat preciseren? Het onderscheid is belangrijk. Krachtlijnen zijn louter ideeën, maar in het geval van een echt richtschema, liggen de zaken veel meer vast.

U kondigde daarbij aan dat er op dat terrein een ziekenhuis zou komen, evenals een postsorteercentrum van bpost, heel wat woningen en kantoorgebouwen en zelfs een plateau waardoor er nog dichtere bebouwing mogelijk wordt. Op dat terrein worden dus zoveel mogelijk zaken verenigd. Het lijkt er echter op dat de regering nog niet heeft nagedacht over de gevolgen voor de mobiliteit. Dat is nogal vreemd, want normaal gezien ga je eerst na wat de mogelijkheden zijn op het vlak van mobiliteit voor je een beslissing neemt over de bebouwing. In dit geval loopt het omgekeerd. Eerst wordt er zo veel mogelijk gebouwd, pas daarna wordt er nagedacht over de organisatie van de mobiliteit.

Wat zijn de krachtlijnen op het gebied van mobiliteit? Is het Iris 2-plan bijvoorbeeld nog steeds het uitgangspunt?

Het terrein in kwestie is eigenlijk heel moeilijk te ontsluiten met het openbaar vervoer. Alle faciliteiten van het openbaar vervoer liggen net buiten die driehoek. Dat is ook een van de redenen waarom het richtschema al zo lang uitblijft. Hoe zult u zorgen voor een vlotte ontsluiting van dat terrein met het openbaar vervoer?

Verhuist het postsorteercentrum van bpost op het oude Carcoketerrein naar het Deltaterrein? Of gaat het om twee verschillende postsorteercentra? Zo ja, hoe verhouden die zich tot elkaar en hoeveel extra verkeer ze met zich meebrengen?

[299]

De voorzitter.- De heer Vervoort heeft het woord.

De heer Rudi Vervoort, minister-president.- De studie waarvan we de conclusies aan de Brusselse regering hebben voorgelegd, werd uitgevoerd door een adviesbureau dat expertise heeft in de stedenbouw. Dat heeft uiteraard rekening gehouden met de uitdagingen op het vlak van de mobiliteit.

De verkoop van het terrein van Delta Noord aan het Centre hospitalier interrégional Edith Cavell (Chirec) ging gepaard met zeer duidelijke voorwaarden over de toegankelijkheid van Delta Zuid via de Triomflaan, onder meer door erfdienstbaarheden voor zowel wagens als zachte vervoerswijzen.

Zoals gezegd, heeft Brussel Mobiliteit bovendien een mobiliteitsstudie uitgevoerd. Die studie is gebaseerd op de eerste vooruitzichten over het potentieel dat in het kader van een definitiestudie werd geïdentificeerd. Volgens die studie kan het extra verkeer dat het project Delta Zuid veroorzaakt, geabsorbeerd worden, maar alleen op voorwaarde dat er oplossingen komen die de zachte mobiliteit stimuleren.

De opdracht voor het richtschema voor de heraanleg van Hermann-Debroux wordt deze zomer verleend en ik verwacht de conclusies in juni. Die zullen onder andere dienen als basis voor de mobiliteitskwestie.

Met het concept dat wij voorstellen, streven wij naar een ambitieuze oplossing voor de openbare ruimte, ook al vertoont de site grote beperkingen. Bij het ontwerp van de site houden we wel degelijk rekening met voetgangers en fietsers. Zo is de vloerplaat op tien meter boven de grond, die rechtstreeks uitkomt op de Pleinlaan, exclusief bestemd voor die weggebruikers. De zachte mobiliteit is van zeer groot belang op de site. Om de site te kunnen ontsluiten, zijn grote werken zo goed als onvermijdelijk, maar het voorstel biedt een vernieuwende oplossing die past bij de kenmerken van de site.

Het Iris 2-plan is en blijft het mobiliteitskader. De tunnelverbinding naar Bosvoorde voor de zachte verkeersmodi ligt ook ter studie. Bpost heeft belangstelling getoond voor die verbinding. Het sorteer- en verdeelcentrum dat op Delta zal worden ondergebracht, krijgt niet de omvang van het centrum op Carcoke.

[301]

Bpost herstructureert zijn activiteiten rond twee grote centra, namelijk een in het zuiden van het Brussels Gewest en een in het noorden. Daarnaast bestaan er heel wat kleinere centra om de distributie te

optimaliseren en specifieke delen van het gewestelijke grondgebied te bedienen. Er komen nog heel wat nieuwe subcentra.

Het postsorteercentrum in Delta zal dus enkel bedoeld zijn voor het zuidoosten van Brussel. Het zal vergelijkbaar zijn met het centrum van het TIR op het terrein van Tour & Taxis. Dergelijke vestigingen zijn bedoeld voor sorteerwerk en distributie, maar er zijn geen postkantoren. Ze brengen dan ook veel minder verkeer mee dan u denkt.

[303]

De voorzitter.- De heer De Lille heeft het woord.

De heer Bruno De Lille (Groen).- Als ik het goed begrijp, gaat het over een studie die ideeën moet opleveren voor het richtschema. Als het terrein niet beter kan worden ontsloten met het openbaar vervoer dan nu het geval is, hoop ik dat de regering haar conclusies trekt en het uiteindelijke project minder dicht bebouwd zal zijn dan we mogen verwachten op basis van de recente berichten in de pers.

De infrastructuur voor de actieve weggebruikers zal wel in orde zijn, maar zo'n terrein is geen eiland. Als daar heel wat nieuwe infrastructuur komt, ontstaan er ook heel wat nieuwe verkeersstromen. Als er geen extra openbaar probleem mogelijk is, ontstaan er nog meer verkeersproblemen op plaatsen waar er nu al problemen zijn. Dat kunnen we ons niet permitteren. Ik hoop dat de regering haar conclusies zal trekken en dat ze het Iris 2-plan op dat vlak rigoureuus respecteert. Indien het niet mogelijk is om het Deltaterrein te ontwikkelen zonder bijkomend openbaar vervoer, moeten de plannen worden aangepast.

- *De vergadering wordt geschorst om 11.49 uur.*

[333]

- *La séance est reprise à 12h02.*

(M. Charles Picqué, président, reprend place au fauteuil présidentiel)

[339]

SCRUTINS SECRETS

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRÉSENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS À CINQ MANDATS VACANTS DE MEMBRE DU COLLÈGE D'ENVIRONNEMENT (Article 79 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement)

M. le président.- L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de candidats à cinq mandats vacants de membre du Collège d'environnement, conformément à l'article 79 de l'ordonnance du 5 juin 1997 relative aux permis d'environnement.

En son alinéa 2, l'article précité dispose ce qui suit : "Le Collège d'environnement est composé de 9 experts, nommés par le Gouvernement, sur une liste double de candidats présentés par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Les mandats sont conférés pour 6 ans et renouvelables une fois. Le Collège d'environnement est renouvelé tous les 3 ans par tiers."

D'une part, il s'agit de procéder au remplacement de deux membres, dont le mandat de six ans est arrivé à échéance le 17 juin 2015. D'autre part, il s'agit de pourvoir au remplacement de trois membres démissionnaires, dont le mandat prendra fin le 20 octobre 2017.

En vertu des articles 1er, 3 et 5 de l'arrêté de l'Exécutif du 3 juin 1993 relatif au Collège d'environnement, il y a lieu de tenir compte des éléments suivants concernant les nouveaux mandats à pourvoir :

- un membre doit être magistrat ou magistrat honoraire et assumer la présidence du Collège d'environnement ;

- les mandats réservés à des porteurs de diplômes spécifiques étant déjà valablement occupés, aucune condition particulière n'est requise pour l'exercice des quatre mandats autres que celui de président du Collège.

L'article 2 de l'arrêté précité du 3 juin 1993, tel que modifié par l'arrêté du Gouvernement du 10 juillet 2003, établit les incompatibilités suivantes : "La qualité de membre du Collège d'environnement est incompatible avec les fonctions ou mandats suivants :

1. tout mandat électif à l'État fédéral, y compris les sénateurs cooptés, ainsi que tout mandat électif à la Région de Bruxelles-Capitale et dans les communes bruxelloises ;
2. bourgmestre, ministre, ministre communautaire et ministre régional, secrétaire d'État, secrétaire d'État régional, bourgmestre et échevin dans une commune bruxelloise ;
3. membre du Parlement européen ;
4. agent d'un service public traitant de manière directe ou indirecte des matières d'environnement et exerçant ses fonctions sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale ;
5. membre d'un cabinet ministériel ;
6. l'exercice d'une activité relevant de l'agriculture, de l'industrie, de la construction, de la promotion ou de la gestion immobilière, soit à titre personnel, soit comme administrateur ou membre du personnel d'une société ayant un tel objet social ;
7. délégué effectif ou suppléant du Conseil, nommé en application de l'article 11 de l'ordonnance du 29 août 1991 relative à l'accès à l'information en matière d'environnement dans la Région de Bruxelles-Capitale."

À la suite des appels publics émis à l'initiative du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, les candidatures suivantes ont été valablement introduites :

1. M. Ferenc Ballegeer, licencié en droit ;
2. M. Laurent Daube, ingénieur industriel ;

3. Mme Geneviève Tassin, licenciée en droit – magistrate ;

4. M. Jan Schaerlaekens, master en sciences environnementales et docteur en sciences biologiques appliquées ;

5. M. Pascal Vanderwegen, ingénieur industriel en chimie et licencié en sciences naturelles appliquées ;

6. M. Pierre Simon, ingénieur civil ;

7. Mme Anne-Sophie Olbrechts, master en littératures classiques ;

8. Mme Marie-Françoise Lemaître, licenciée en droit ;

9. M. Oliver Jung, licencié en droit ;

10. Mme Ha To, master en droit.

Lors de sa réunion du 29 juin 2015, le Bureau élargi a déclaré l'ensemble des candidatures recevables, à l'exception d'un candidat non repris ci-dessus qui a dépassé la limite d'âge.

Les bulletins de vote vous ont été distribués.

Je vous propose de charger le Secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires, par exemple Mme Céline Delforge et M. André du Bus de Warnaffe.

(Assentiment)

Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation des premiers candidats aux cinq mandats vacants de membre du Collège d'environnement.

À l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne.

Chaque bulletin doit comporter un scrutin en faveur de cinq candidats. Tout bulletin qui comportera plus de cinq scrutins sera considéré comme nul.

J'invite le Secrétaire, M. René Coppens, à procéder à l'appel nominal.

Il est procédé à l'appel nominal.

Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Je déclare le scrutin clos.

Il est procédé au dépouillement du scrutin. Voici le résultat des votes.

Nombre de voix émises : 78

Votes blancs et nuls : 12

Nombre de votes valables : 66

Pour M. Ferenc Ballegeer : 7 votes.

Pour M. Laurent Daube : 50 votes.

Pour M. Oliver Jung : 50 votes.

Pour Mme Marie Françoise Lemaître : 5 votes.

Pour Mme Anne-Sophie Olbrechts : 57 votes.

Pour M. Jan Schaerlaekens : 49 votes.

Pour M. Pierre Simon : 1 vote.

Pour Mme Geneviève Tassin : 52 votes.

Pour Mme Ha To : 9 votes.

Pour M. Pascal Vanderwegen : 4 votes.

MM. Daube, Schaerlaekens, Jung et Mmes Olbrechts et Tassin, qui obtiennent la majorité de 34 voix et le plus grand nombre de scrutins, sont désignés comme premiers candidats aux mandats vacants de membre du Collège d'environnement.

Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation des seconds candidats aux cinq mandats vacants de membre du Collège d'environnement.

Je vous rappelle que seront considérés comme nuls les scrutins émis en faveur d'un candidat déjà présenté en qualité de premier candidat, ainsi que tout bulletin qui comportera plus de cinq scrutins.

J'invite M. le Secrétaire à procéder à l'appel nominal.

Tout le monde a-t-il déposé son bulletin dans l'urne ?

Je déclare le scrutin clos.

Il est procédé au dépouillement du scrutin.

Voici le résultat des votes.

Nombre de voix émises : 78

Votes blancs et nuls : 15

Nombre de votes valables : 63

Pour M. Ferenc Ballegeer : 53 votes.

Pour M. Pierre Simon : 45 votes.

Pour Mme Ha To : 59 votes.

Pour M. Pascal Vanderwegen : 48 votes.

Pour Mme Marie Françoise Lemaître : 51 votes.

MM. Ballegeer, Simon, Vanderwegen et Mmes Lemaître et To, qui obtiennent la majorité de 32 voix et le plus grand nombre de scrutins, sont désignés comme seconds candidats aux mandats vacants de membre du Collège d'environnement.

[347]

REMERCIEMENTS

M. le président.- La parole est à M. De Wolf.

M. Vincent De Wolf (MR).- Au nom de mon groupe, et sans doute de tous les parlementaires, je voudrais sacrifier à la tradition bien agréable qui consiste à remercier du fond du cœur tous les fonctionnaires parlementaires, le greffe, les huissiers, le personnel technique, le personnel de charge, la police militaire,... En somme, toutes celles et tous ceux grâce à qui nous avons pu travailler positivement, parfois nous invectiver et, en tout cas, défendre avec conviction les intérêts des Bruxellois.

Je souhaite à toutes ces personnes d'excellentes vacances et je les remercie. Je fais de même pour chacun des membres de notre assemblée.

(Applaudissements sur tous les bancs)

[351]

VOTES NOMINATIFS

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance spéciale modifiant les modalités d'exercice du droit de pétition (nos A-262/1, 2 et 3 – 2015/2016).

Je vous rappelle que la proposition doit être adoptée à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés et à la majorité absolue des suffrages dans chaque groupe linguistique.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 1

77 membres sont présents.

59 répondent oui dans le groupe linguistique français.

13 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

1 s'abstient dans le groupe linguistique français.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance spéciale qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

M. le président.- La parole est à M. Verbauwhede.

M. Michaël Verbauwhede (PTB*PVDA-GO!).- Mon groupe soutient l'idée générale du texte. Notre abstention signifie que nous pensons que le projet ne va pas assez loin. Le seuil des 5000 signatures est trop élevé comme nous l'avons expliqué lors du dépôt de notre amendement.

[359]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement, l'article réservé et sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance relative au droit d'être entendu dans le cadre d'une pétition adressée au Parlement (nos A-302/1, 2 et 3 – 2015/2016).

Article 2

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1, déposé par M. Michaël Verbrauwhe et Mme Mathilde El Bakri.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 2

78 membres sont présents.

15 répondent oui.

63 répondent non.

En conséquence, l'amendement n° 1 est rejeté.

[365]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article 2.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 3

78 membres sont présents.

74 répondent oui.

4 s'abstiennent.

En conséquence, l'article 2 est adopté.

[371]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 4

78 membres sont présents.

73 répondent oui.

5 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

M. le président.- La parole est à M. Verbauwhede.

M. Michaël Verbauwhede (PTB*PVDA-GO!).- Nous soutenons l'idée mais le seuil de 5.000 nous semble trop élevé. C'est la raison pour laquelle je m'abstiens au nom de mon groupe.

[379]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution visant à soutenir la campagne "Not Found" par le biais des sites web des organismes publics régionaux bruxellois (nos A-73/1 et 2 – 2014/2015).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 5

78 membres sont présents.

78 répondent oui.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de résolution.

[383]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution relative aux principes de Yogyakarta sur l'application de la législation internationale des droits humains en matière d'orientation sexuelle et d'identité de genre (nos A-318/1 et 2 – 2015/2016).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 6

78 membres sont présents.

77 répondent oui.

1 répond non.

En conséquence, le parlement adopte la proposition de résolution.

[387]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 16 juillet 1998 relative à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public (nos A-343/1 et 2 – 2015/2016).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 7

78 membres sont présents.

58 répondent oui.

5 répondent non.

15 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[391]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance modifiant la Nouvelle loi communale afin d'appliquer aux conseillers communaux le même régime que celui des bourgmestres et échevins en matière de somme de traitements (nos A-301/1 et 2 – 2015/2016).

Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Titre

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 4, déposé par M. Youssef Handichi, M. Michaël Verbauwhede et Mme Mathilde El Bakri.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 8

78 membres sont présents.

5 répondent oui dans le groupe linguistique français.

49 répondent non dans le groupe linguistique français.

11 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

7 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

6 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'amendement n° 4 est rejeté.

[397]

Article 2

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1, déposé par M. Youssef Handichi, M. Michaël Verbauwhede et Mme Mathilde El Bakri.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 9

78 membres sont présents.

5 répondent oui dans le groupe linguistique français.

49 répondent non dans le groupe linguistique français.

14 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

7 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

3 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'amendement n° 1 est rejeté.

[401]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'article 2 non amendé.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 10

77 membres sont présents.

48 répondent oui dans le groupe linguistique français.

10 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 répondent non dans le groupe linguistique français.

8 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

7 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'article 2 est adopté.

[405]

Article 2/1 nouveau

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 2, déposé par M. Youssef Handichi, M. Michaël Verbauwhede et Mme Mathilde El Bakri.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 11

78 membres sont présents.

5 répondent oui dans le groupe linguistique français.

49 répondent non dans le groupe linguistique français.

14 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

7 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

3 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'amendement n° 2 est rejeté.

[409]

Article 2/2 nouveau

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 3, déposé par M. Youssef Handichi, M. Michaël Verbauwheide et Mme Mathilde El Bakri.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 12

78 membres sont présents.

5 répondent oui dans le groupe linguistique français.

49 répondent non dans le groupe linguistique français.

14 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

7 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

3 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'amendement n° 3 est rejeté.

[413]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition d'ordonnance

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 13

78 membres sont présents.

49 répondent oui dans le groupe linguistique français.

11 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 répondent non dans le groupe linguistique français.

8 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

6 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, le parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

[417]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Commission communautaire française, relatif à l'équipement mis à disposition dans le cadre de la refondation de l'enseignement qualifiant et à la collaboration entre les centres de technologies avancées et les centres de référence professionnelle (nos A-370/1 et 2 – 2015/2016).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 14

78 membres sont présents.

61 répondent oui.

17 s'abstiennent.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[421]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 12 décembre 1991 créant des fonds budgétaires (nos A-365/1 et 2 – 2015/2016).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 15

77 membres sont présents.

77 répondent oui.

En conséquence, le parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

[437]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les modifications du statut du personnel des services permanents du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale visant à compléter l'article 34 et à adapter le cadre du personnel.

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 16

78 membres sont présents.

78 répondent oui.

En conséquence, les modifications du statut du personnel des services permanents du parlement de la Région de Bruxelles-Capitale visant à compléter l'article 34 et à adapter le cadre du personnel sont adoptées.

[441]

MINUTE DE SILENCE SUITE À L'ATTENTAT À NICE

M. le président.- Paris, Orlando, Bruxelles, Bagdad, Istanbul, Nice... Jeudi soir, la barbarie s'est à nouveau déchaînée sur des citoyens rassemblés pour célébrer les valeurs que nous revendiquons, fondement de nos démocraties : liberté, égalité, fraternité.

Au-delà de la douleur, de la peur et de la colère qui nous habitent, soyons tous, plus que jamais, les artisans, les bâtisseurs d'une société cohésive, tolérante et ouverte.

Je vous invite à observer une minute de silence en mémoire des victimes de la violence aveugle fauchées jeudi soir à Nice.

Que ce nouveau drame nous rende encore plus déterminés et vigilants face à ces modes d'action variés et imprévisibles.

(L'assemblée observe une minute de silence)

[447]

DANKWOORD VAN DE VOORZITTER

De voorzitter.- Ik wil het personeel van het parlement bedanken voor het geleverde werk. Dat is een traditie die gerespecteerd moet worden. Het parlementaire jaar werd hoofdzakelijk gekenmerkt door de hervorming van het personeelsstatuut. Ook het kader werd aangepast om de nieuwe missies van het parlement te kunnen vervullen. Er is ook een nieuw organigram opgesteld.

[451]

(poursuivant en français)

En faisant le bilan rapide de la session parlementaire écoulee, nous constatons que des projets du gouvernement ont été discutés et votés. Je pense à la réforme fiscale, à la réforme de la tutelle sur les communes, etc.

Une partie du chemin a été effectuée pour l'ordonnance relative à la revitalisation urbaine, qui a été votée en commission. Nous nous exprimerons sur ce projet à la rentrée.

D'autres chantiers d'envergure nous attendent, comme l'annonce d'une réforme du Code bruxellois d'aménagement du territoire (Cobat) et d'une réforme de la dotation générale aux communes. Le bail sera, lui aussi, un objet de débat.

[453]

(verder in het Nederlands)

Op het vlak van wetgevend parlementair initiatief verwijs ik naar de invoering van het petitierecht en de aanpassing van het reglement. We willen allemaal de werking van het parlement dynamiseren en met behulp van nieuwe middelen meer in dialoog gaan met de burger.

[455]

(poursuivant en français)

Je songe aussi à la réforme du système de vote, qui a été soutenue par une large majorité de députés, ainsi qu'à une série de résolutions votées souvent à l'unanimité, ce qui témoigne d'un souci commun de rapprocher les points de vue. Nous ne pouvons que nous en féliciter, même si le débat politique et parlementaire doit rester contradictoire et riche de controverses, car c'est cela aussi qui fait la vie d'un parlement.

Nous nous sommes aussi impliqués dans des dossiers d'intérêt européen, particulièrement importants dans les circonstances actuelles. Nous avons ainsi reçu les commissaires européens Mmes Malmström et Bulc, et nous avons pu organiser une rencontre, inédite dans les parlements régionaux d'Europe, avec le président du Parlement européen.

[457]

(verder in het Nederlands)

Op 13 oktober 2016 zal in de namiddag een colloquium worden gehouden over de gevolgen van de Europese begrotingsverplichtingen voor overheidsinvesteringen. Dat gebeurt in aanwezigheid van deskundigen en veldactoren.

[459]

(poursuivant en français)

Pour conclure, soulignons combien cette année parlementaire fut marquée par des événements tragiques qui ont frappé Bruxelles, le pays tout entier et au-delà. Nous sommes encore sous le choc de l'émotion et du chagrin, mais aussi de la colère provoqués par ces événements.

Il n'y pas de loi naturelle, de logique ou de processus rationnel permettant d'associer le temps qui s'écoule aux progrès humains, sociaux, de civilisation, scientifiques et technologiques. Les vieux fléaux - nationalisme, intolérance, racisme - sont bien d'actualité.

Il y a 30 ans, quand j'ai commencé ma carrière politique, je ne m'attendais pas à ce que de tels démons réapparaissent. Mais il en est ainsi. Alors, opposons-leur, à eux et à nos ennemis, solidarité et unité, mais aussi lucidité et combativité.

[463]

Sachons promouvoir une société du savoir et de la connaissance, car ce sont de précieux antidotes contre l'obscurantisme et le désarroi des populations, désarroi exploité par les ennemis de la démocratie et les aventuriers populistes.

Malgré cette époque maussade, gardons espoir et optimisme.

Je ne peux que me réjouir des relations qui, de manière générale, ont caractérisé nos travaux. Ce sont des relations faites de loyauté et de franc-parler.

Cette session parlementaire nous a permis d'enregistrer des résultats sur plusieurs fronts.

[465]

(verder in het Nederlands)

Ik bedank u allemaal voor het kwalitatieve werk en wens u een fijne vakantie. We zien elkaar terug op de eerste plenaire vergadering van maandag 19 september.

[467]

(poursuivant en français)

Bonnes vacances. Avant de passer au dernier vote, je vous signale qu'un drink vous attend pour terminer notre session.

(Applaudissements sur tous les bancs)

[471]

VOTES NOMINATIFS

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les amendements, les articles réservés et sur les propositions de modification du règlement (nos A-391/1 et 2 – 2015/2016).

Je vous rappelle que ce vote a lieu à la double majorité.

Article 30

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 1, déposé par Mme Zoé Genot et Mme Annemie Maes.

La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- L'amendement vise à garantir un présentéisme en commission lorsque l'on discute des projets, tout en autorisant une petite dérogation de 15 minutes.

M. le président.- Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 17

78 membres sont présents.

12 répondent oui dans le groupe linguistique français.

7 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

49 répondent non dans le groupe linguistique français.

10 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'amendement n° 1 est rejeté.

[485]

Article 108

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 2, déposé par Mme Zoé Genot et Mme Annemie Maes.

La parole est à Mme Genot.

Mme Zoé Genot (Ecolo).- Cet amendement vise à permettre aux parlementaires d'introduire, 24 heures avant une commission, une question d'actualité brève sans devoir passer par le Bureau élargi et toute la procédure que l'on connaît, sans non plus devoir être trois et provoquer ainsi un petit débat.

M. le président.- Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 18

78 membres sont présents.

12 répondent oui dans le groupe linguistique français.

7 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

49 répondent non dans le groupe linguistique français.

10 répondent non dans le groupe linguistique français.

En conséquence, l'amendement n° 2 est rejeté.

[497]

Article 115

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'amendement n° 3, déposé par Mme Annemie Maes.

[501]

Mevrouw Maes heeft het woord.

Mevrouw Annemie Maes (Groen).- Dit amendement gaat over het invoeren van de mogelijkheid om in beroep te gaan als de commissie een petitie niet aanvaardt. Een weigering moet minstens gepaard gaan met een schriftelijk en inhoudelijk gemotiveerd antwoord ter attentie van de indieners van de petitie.

M. le président.- Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 19

78 membres sont présents.

12 répondent oui dans le groupe linguistique français.

7 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

49 répondent non dans le groupe linguistique français.

10 répondent non dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, l'amendement n° 3 est rejeté.

[503]

M. le président.- L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les propositions de modification du règlement (nos A-391/1 et 2 – 2015/2016).

Il est procédé au vote.

RÉSULTAT DU VOTE 20

78 membres sont présents.

57 répondent oui dans le groupe linguistique français.

13 répondent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

4 s'abstiennent dans le groupe linguistique néerlandais.

En conséquence, le parlement adopte les propositions de modification du règlement.

M. le président.- Je vous rappelle que, sur proposition du président et des rapporteurs, il est proposé de donner mandat au greffier pour réaliser une coordination des dispositions du règlement en vue d'en harmoniser la numérotation et la terminologie.

Pas d'observation ?

Il en sera ainsi.

[507]

De voorzitter.- De leden die zich hebben onthouden, worden verzocht de redenen van hun onthouding te doen kennen.

De heer Lootens-Stael heeft het woord.

De heer Dominiek Lootens-Stael (Vlaams Belang).- Ik ben het met de meeste wijzigingen van het reglement helemaal eens, maar om coherent te zijn met mijn stemgedrag in verband met het petitieright, onthoud ik me ook hier. In artikel 115 zit het petitieright vervat en omdat ik daar een aantal bemerkingen over heb, onthoud ik me bij de stemming over het geheel van de tekst.

De voorzitter.- De plenaire vergadering van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement is gesloten.

Volgende plenaire vergadering na bijeenroeping door de voorzitter.

- De vergadering wordt gesloten om 12.53 uur.